

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 39 (1930)
Heft: 21

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« Ce que j'ai dit des guides peut aussi s'appliquer aux panneaux des clubs officiels d'automobilistes, pour lesquels on fait actuellement une intense réclame. »

Il serait certainement bon, par conséquent que les hôteliers, avant de contracter des engagements quelconques, examinent de très près les offres de ces courtiers d'annonces et représentants de clubs. Ainsi l'on mettrait fin peut-être aux abus qui se produisent dans ce genre de publicité de ce genre.

Les déclarations de cet hôtelier étranger sur l'activité et la tactique de si nombreux courriers d'annonces sont pleinement confirmées par des faits semblables survenus en Suisse, comme nous avons eu déjà nous-mêmes, à maintes reprises, l'occasion d'en signaler des exemples pratiques. Nous renouvelons par conséquent le conseil de ne signer aucun formulaire, aucun ordre d'insertions, avant de s'assurer de la réelle valeur publicitaire de l'annonce proposée. Dans les cas douteux, ou si l'on manque d'informations rapides, il est recommandable de se résigner un délai de quelques jours de réflexion, pendant lequel on se hâtera de prendre les renseignements nécessaires. En agissant de cette manière, bien des hôteliers s'épargneront des dépenses inutiles pour une publicité qui ne vaudrait pas le prix demandé et ils éviteront ainsi de véritables pertes.

Le service de renseignements de la Société suisse des hôteliers est du reste toujours à la disposition des intéressés en quête d'informations.

Les autos à travers le Léman

M. L. Goumaz écrivait le 7 mai dans le *Pays vaudois*, de Lausanne:

Quelqu'un qui pratique beaucoup l'auto nous suggère une idée à laquelle se rallieront avec nous les amateurs de randonnées. La voici:

On sait le temps énorme qu'il faut pour passer auto de Lausanne à Evian et vice versa, qu'en fasse le tour par le Valais ou par Genève. Pourquoi ne pas passer directement? La Compagnie de navigation possède des vieux bateaux qui feraienl admirablement l'affaire pour le transport des autos d'une rive à l'autre. France et Suisse seraient mises en communication directe en moins de trente minutes et les touristes français ou autres, qui parcourent la côte de la Savoie ou arrivent de plus loin par la « Route des Alpes » seraient heureux de nous rendre visite commodément et à peu de frais. Et nous-mêmes, Vaudois et autres Suisses, avec quelle satisfaction nous verrions s'ouvrir la « voie du lac » pour nous en aller chez le voisin!

Sur le lac de Constance, ce n'est pas à un, mais à deux endroits qu'on a organisé le passage par eau des autos d'une frontière à l'autre.

L'opération serait sûrement rentable. Non pas le premier jour, peut-être, car il faudrait faire connaître l'innovation. Mais ce serait chose facile.

Autos à l'arrière du bateau, voyageurs à l'avant, ou le contraire, feraient rapidement

rentrer la compagnie dans ses frais. Et nous sommes sûrs que celle-ci préférera prendre les devants et organiser ce service relativement facile, plutôt que d'en laisser l'initiative à l'entreprise privée.

Tôt ou tard, la chose doit se faire. Autant commencer le plus vite possible et faciliter ainsi de pays en pays des relations qui ne demandent qu'à se multiplier.

On pourrait objecter que les localités où jusqu'à présent passent les autos se rendant de France en Suisse et de Suisse en France ne trouvent pas leur compte à ce système. Erreur! car les autos qui vont de France en Suisse et vice versa le font en vitesse et n'ont qu'un souci: gagner du temps, ne pas s'arrêter en route. Bien mieux! Nous croyons que le voyageur automobile, arrivé en demi-heure d'Evian à Lausanne grâce à la rapidité du transport, profitera du temps gagné pour excursionner sur notre rive et jusque dans l'intérieur du pays.

Le tourisme qu'on facilite sera toujours le plus productif.

L'activité du Crédit national hôtelier français

En 1929, le Comité consultatif du Crédit national hôtelier français a été appelé à examiner 337 dossiers relatifs à des créations ou des transformations dans l'équipement hôtelier du pays. Le nombre des demandes renseigne d'une manière instructive sur l'intensité du développement des constructions et des modernisations hôtelières suivant les régions touristiques. En tête viennent les Alpes françaises, puis la Bretagne et la vallée de la Loire. La Côte d'Azur et Paris sont dans la moyenne. Il y a très peu de demandes chez nos voisins des Vosges, d'Alsace, de la Franche-Comté et du Jura.

L'effort accompli jusqu'à ce jour par le Crédit national hôtelier français est représenté par la construction de 2074 chambres et la modernisation de 9981 autres chambres, sans parler des améliorations effectuées dans les locaux annexes.

En 1929, le Crédit hôtelier a consenti 8.470.000 fr. de prêts à long terme, portant à 35.861.000 fr. le montant total des avances de cette nature. Les prêts à court terme se sont élevés l'année dernière à 2.178.000 fr., ce qui donne un chiffre total de 13.590.000 fr. d'avances remboursables en peu de temps. A la fin de l'année 1929, le montant global des sommes prêtées par le Crédit hôtelier atteignait 49.454.000 fr., c'est-à-dire qu'à l'heure actuelle le chiffre de 50 millions est largement dépassé.

Le commencement de l'année 1930 a vu se terminer une étape importante de l'œuvre poursuivie par le Comité consultatif du Crédit national hôtelier, à savoir l'établissement du plan national d'aménagement hôtelier de la France. Il ne s'agit certes que d'un vaste canevas, appelé à une mise à jour de tous les instants, en tenant compte du développement

de la circulation et de l'évolution touristique; mais au fur et à mesure de son exécution, ce plan dotera la France d'un équipement hôtelier répondant à tous les besoins du tourisme moderne.

Nouvelles des Sections

La Société des hôteliers de Berne a tenu son assemblée annuelle à l'hôtel Savoy, sous la présidence de M. Marbach, qui a rappelé tout d'abord le souvenir d'un membre récemment décédé, M. Robert Aeschlimann, de l'hôtel Ruof, et qui a souhaité une cordiale bienvenue aux nouveaux membres. L'assemblée a approuvé le rapport annuel, les comptes et le budget. Elle a entendu ensuite un rapport détaillé sur la participation de l'hôtellerie de la ville de Berne à l'Exposition internationale d'art culinaire à Zurich; après discussion, elle a voté le crédit demandé par le comité chargé de préparer cette participation. Le rapport sur la réclame effectuée en 1929 a été adopté et l'on a délibéré sur la campagne de propagande de 1930. On a constaté à ce propos avec satisfaction que les fonds nécessaires sont déjà à disposition. L'assemblée s'est prononcée pour la création à Berne, à l'occasion de la prochaine Exposition de l'hygiène, d'une halle permanente pour les expositions, qui rendrait de grands services pour toutes les manifestations ultérieures. Puis l'on a pris acte du refus des autorités de donner suite à une pétition, soutenue par les hôteliers, tendant à autoriser la circulation nocturne des autocars. A la fin de mai, les sociétés et les membres de leurs familles feront en automobiles une excursion dans les environs de Berne.

Sociétés diverses

La Ligue suisse pour la protection de la nature s'est réunie en assemblée générale à Thoune. Après avoir procédé à la visite de la réserve de Gwatt et des plantations de Schwarzenegg, les participants ont expédié les affaires administratives, puis ils ont entendu le professeur Rytz, de Berne, parler de la protection de la nature dans le canton de Berne. Un rapport a été présenté ensuite sur l'activité de la commission locale de Thoune pour la protection de la nature. Au cours de la discussion, il a été question de la route pour automobiles Berne-Thoune. Le comité a été chargé de faire des démarches afin que les beautés naturelles des bords de l'Aar ne soient pas endommagées par la nouvelle route.

Office national italien du tourisme. — Deuxièmement ont été définitivement réglés les rapports entre l'Office national italien du tourisme (ENIT) et la Compagnie italienne du tourisme (CIT). Il y a maintenant une division nette des compétences et des fonctions des deux

entreprises. L'ENIT, institution d'Etat, doit s'occuper de la propagande touristique nationale sous toutes ses formes, tandis que la CIT, qui est une entreprise touristique privée, devra développer son activité exclusivement dans le domaine commercial. En conséquence, l'ENIT a cessé de participer à la CIT et a cédé ses actions à deux importants instituts de banque qui se sont chargés de mettre à la disposition de la CIT les fonds nécessaires. Cette solution, qui a reçu l'approbation du gouvernement, mettra fin aux équivoques qui se sont manifestées ces derniers temps sur les attributions respectives des deux institutions.

La Société suisse des cafetiers tiendra son assemblée annuelle des délégués le 3 juin à 8 h. du matin, dans la salle des Rois de l'hôtel de la Société de l'Exercice de l'Arquebus et de la Navigation, à Genève. Le comité central se réunira la veille à 15 heures à l'hôtel Suisse. Un lunch aura lieu à midi, entre les deux séances de l'assemblée des délégués, au restaurant de l'Arquebus et à la Taverne de St-Jean. Un banquet officiel aura lieu le soir à 20 heures dans la grande salle de la Maison communale de Plainpalais. Le lendemain est réservé à une promenade sur le lac et à un banquet à Bellevue. Outre les tracta statutaires, l'ordre du jour porte les questions suivantes: élaboration d'un indicateur des démarches à accomplir par les sections lors de la révision des lois cantonales sur les auberges, contrat pour les eaux minérales, propagande pour l'écoulement des produits du verger et du vignoble, droits d'auteurs pour l'exécution d'œuvres musicales. — A la fin de 1929, la Société suisse des cafetiers comptait 167 sections et 11.828 membres, contre 10.912 l'année précédente. Cependant le 50% à peine des cafetiers suisses ont jugé à propos de s'organiser, quoique tous profitent des efforts de la société professionnelle.

Questions professionnelles

Repos hebdomadaire. — Suivant un communiqué à la presse, le Département fédéral de l'économie publique a terminé l'élaboration du projet de loi sur le repos hebdomadaire et l'a soumis au Conseil fédéral, qui le discutera encore dans le courant de ce mois. Le communiqué ajoute que les pourparlers avec les milieux intéressés ont abouti à une entente sur les points principaux; il reste toutefois à éclaircir la question des dimanches libres pour le personnel de restaurant. Il semble, déclare-t-on, que l'hôtellerie ne soulève plus d'objections contre le projet. —

CHAMPAGNE STRUB

M' CALLUM'S
ESTABLISHED
1807 *Perfection*
SCOTS WHISKY

CHAMPAGNE

POL ROGER
BY APPOINTMENT
TO HIS MAJESTY THE KING

A. BUTOW, 8, RUE DE FRIBOURG, TÉLÉPHONE: MONT-BLANC 25.314, GENÈVE

NICHOLSON'S
DRY GIN
THE PUREST SPIRIT MADE

COCKBURN'S PORT
OPORTO AND LONDON

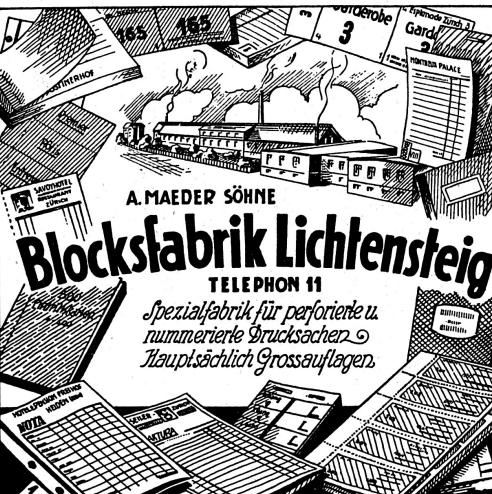
Revue-Inserate haben Erfolg!

TEPPICHE · VORHÄNGE

v. Geelhaar
Bern
GEGR. 1859
THUNSTRASSE 7

GRANDE FINE CHAMPAGNE
EDMOND DUPUY & CO.
COGNAC

Qualité de 1^{er} ordre. Prix intéressant.
Echantillons gratis sur demande.


A. MAEDER SÖHNE
Blocksfabrik Lichtensteig
TELEPHON 11
Spezialfabrik für perforierte u.
nummerierte Drucksachen
Hauptsächlich Grossauflagen

Viandes fraîches de choix
— Charcuterie fine —
Conserves de viandes
E. & C. Suter
Montreux

Lavabo „SIMPLON“

le modèle idéal pour chambres d'hôtels
GETAZ, ROMANG,
ECOFFEY S. A.
Lausanne — Genève — Vevey

Articles sanitaires : Dallages
Revêtements
Exposition permanente

Tafelkunsthonig

„Wohore exquisit“
für den soignierten Frühstückstisch. Verlangen Sie ihn bei Ihrem Grossisten od. direkt beim Fabrikanten
C. Münzmeier, Wohorewerke, Pfäffikon
(Kt. Schwyz) Tel. 13 Verlangen Sie bemust. Offerie!